



**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 01-2017 - CRÉATION D'UNE RÉSERVE FINANCIÈRE POUR LA VIDANGE DES BOUES DE FOSSES**

**AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR**

**PRENEZ AVIS QUE :**

L'adoption du règlement numéro 01-2017, création d'une réserve financière pour la vidange des boues de fosses, a franchi les étapes suivantes :

Avis de motion :	10 janvier 2017
Adoption du règlement :	6 février 2017
Avis public d'entrée en vigueur :	8 février 2017

Ce règlement entre en vigueur le jour de la présente publication et toute personne intéressée peut en obtenir une copie en s'adressant au bureau municipal, au 165, rang Michaudville, à Saint-Barnabé-Sud.

Donné à Saint-Barnabé-Sud, ce 8 février 2017.

Sylvie Gosselin, MBA  
Directrice générale et secrétaire-trésorière

---

**CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je, soussignée, Sylvie Gosselin, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Saint-Barnabé-Sud, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis public ci-dessus conformément à la loi, par affichage, le 8 février 2017.

En foi de quoi, je délivre ce certificat ce 8 février 2017.

Sylvie Gosselin, MBA - Directrice générale et secrétaire-trésorière